

Habitants de la  
Rue Jo-Siffert  
Voie de Moëns et  
Route de Ferney

CONSEIL MUNICIPAL DU  
GRAND SACONNEX  
18, rte de Colovrex

1218 GD SACONNEX

Le 10 septembre 2008.

Messieurs,

Suite à la rencontre que nous avons eue avec Madame Elizabeth BOHLER-GOODSHIP en mars dernier et selon son conseil, nous avons adressé ce jour une lettre au Directeur de Palexpo concernant les nuisances sonores en provenance de PALEXPO.

Pour information, et à toutes fins utiles, nous nous permettons de vous remettre en annexe copie de celle-ci.

Vous en souhaitant bonne réception et en espérant qu'une solution favorable de leur part soit apportée dans les plus brefs délais, nous vous présentons, nos salutations distinguées.

Contacts ; Mme Delley 9, rue Jo-Siffert  
M. Merlin 5, rue Jo-Siffert  
Mme. Cartier 8, Voie de Moëns



Habitants de la  
Rue Jo-Siffert  
Voie-de-Moëns et  
Route de Ferney

Monsieur Claude MEMBREZ  
Directeur  
GENEVA PALEXPO  
30, rte François Peyrot  
1218 GD SACONNEX

Septembre 2008.

OBJET . Nuisances sonores en provenance de PALEXPO

Monsieur,

Nous avons noté, depuis fin mars, une augmentation du bruit en provenance de PALEXPO et ce à des horaires peu compatibles avec la quiétude des riverains que nous sommes (parfois à partir de 6h le matin et jusqu'à 23 h.30, et même 002h – 005h) lors de certaines manifestations, dimanches inclus.

Ces bruits semblent parvenir plus spécialement à gauche de la porte 15 (NOUVELLE DECHETTERIE) et nous ne savons pas s'ils résultent de l'installation d'un nouvel équipement ou d'une organisation différente des équipes de PALEXPO. En tout état de cause nous souhaitons vivement vous faire part de notre mécontentement, espérant que vous-même et vos services pourrez nous aider pour trouver une solution à ce problème.

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Contacts : Mme Delley 9, rue Jo-Siffert  
M.Merlin 5, rue Jo-Siffert  
Mme Cartier 8, Voie-de-Moëns



Bérénice et Patrick Alberti  
11 ch Jacques Attenville  
1218 Grand-Saconnex  
Téléphone : 022.301.07.73

Mairie du Grand-Saconnex  
A l'attention de  
Monsieur le Maire,  
Madame, Messieurs les Conseillers  
administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil  
municipal  
Route de Colovrex 18  
Case Postale 127

1218 Grand-Saconnex

Grand-Saconnex, le 8 septembre 2008

Concerne : le projet de construction no 102 132 sur la parcelle 125 et 1210 feuille 4 du Grand-Saconnex au 13 E 13 F chemin Jacques Attenville.

Monsieur le Maire, Madame, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

En notre qualité d'habitants du Grand-Saconnex, nous nous permettons de vous adresser ce courrier afin de nous opposer au projet de construction d'un bâtiment de 8 appartements au 13<sup>E</sup> 13 F ch Jacques Attenville à la place d'une villa déjà existante sur une parcelle de quelques 2200 m<sup>2</sup>.

Vous voudrez bien prendre note de la pétition ci-jointe mais également considérer que les signataires de la présente s'opposent également à titre individuel à ce projet de construction d'un immeuble qui ne respecte pas certains principes légaux en force et entraînerait de nombreux problèmes dont nous vous faisons part :

- **L'indice de création pour ce projet est de loin le plus élevé de tout le quartier et c'est sur ce point essentiellement que nous nous opposons.** Le plan proposé par les architectes exploite au maximum la superficie du terrain ce qui nécessitera une dérogation pour laquelle les autorités communales devront se prononcer. Pour faire accepter son projet, cette société utilise les potentiels à construire de tous les

chemins et droits d'accès, propose des mezzanines à hauteur maximum pour ne pas les compter comme lieu d'habitation, des cages d'escaliers extérieures, utilise la minergie, etc.. Chaque parcelle de terrain sera exploitée au maximum, ne laissant plus de place à un espace vert ; jardins et arbres disparaîtront.

- **Ce projet de respecte pas le plan directeur communal** adopté récemment car la parcelle en question est en zone villa avec pour principe d'aménagement la préservation des qualités de site (végétation). 13 arbres sur 25 seront coupés sur cette parcelle. Nous demandons expressément aux autorités communales de respecter ce plan directeur et veiller à ce que le canton, qui l'a lui-même approuvé, le fasse appliquer également.
- **Problème de sécurité** : actuellement la fin de ce chemin privé (sans issue) est un lieu de jeu pour les enfants du 11, 11A, 11B ch Jacques Attenville et un lieu de passage pour tous les habitants de ce chemin, soit déjà une quarantaine de personnes. Il y a environ une quinzaine d'enfants de moins de 10 ans jouant entre autre sur le chemin. La construction d'un immeuble de 8 appartements entraînera la circulation d'une dizaine de voitures supplémentaires sur le chemin. Comment assurer la sécurité des enfants pendant les travaux et surtout après ? Ce chemin est privé, il ne présente aucun éclairage, aucun ralentisseur alors que les enfants se rendent à pied à l'école. L'étroitesse de ce chemin empêche 2 voitures de se croiser et même une poussette et une voiture, comment assurer la sécurité des piétons lorsqu'il fait nuit, surtout en hiver ? Le propre de la zone villa c'est que les enfants puissent jouer partout et en sécurité ce qui ne sera plus le cas avec ce projet.
- Le projet présenté propose **des places de parking extérieures uniquement**. Ces places sont mitoyennes avec les jardins des villas du 13 C et 13D, ce qui implique que les bruits, les pots d'échappements et toutes les nuisances des voitures se répercuteront directement dans les jardins du 13 C et D, ces derniers propriétaires ont chacun deux enfants en bas âge. . Pour la construction de cet espace parking, (10 places) les architectes devront abattre de nombreux arbres et ainsi, encore une fois, privilégier le béton à la verdure. Aucune protection pour les voisins n'a été proposée et ils ont même refusé les propositions faites par ces derniers. Ce parking est incompatible avec les règles et usages de la zone villa qui doit garantir une qualité de vie identique, autant pour les voisins existants que pour les nouveaux habitants.
- **Problème d'assainissement** : les collecteurs, les amenées d'eau et d'électricité sont actuellement dimensionnés pour une zone villa et à force de densifier au maximum chaque parcelle il y aura des conséquences à supporter par tous (réseau saturé – frais pour la collectivité...). Nous aimerions que ce point en particulier soit examiné par les conseillers municipaux sur la base du plan directeur en force pour le Grand-Sacconnex.

- **La loi fédérale sur l'aménagement du territoire protège et encourage la qualité propre de la zone villa** et en acceptant ce projet, nous remplaçons cette zone villa en une zone bétonnée, à terme cela pourrait entraîner la construction d'une zone comme le Pommier alors que les autorités du Grand-Saconnex par le biais du nouveau plan directeur ont justement voulu préserver cette partie de la commune.

Nous ne sommes pas opposés à une densification respectueuse de l'environnement et pour ce faire, la construction de villas jumelles qui tiendraient compte de la végétation existante et respectueuse des voisins déjà existants ne rencontrerait pas d'opposition particulière.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations distinguées.



Annexe : pétition signée par la quasi-totalité des habitants du 11, 11A, 11B, 13A, 13 B, 13C, 13 D  
chemin Jacques Attenville et habitants du ch. De la Charrue 12, 14, 15

Copie à la Police des constructions DCTI  
à ASAP – association du secteur Attenville Pommier  
à Pic Vert

## **PETITION CONTRE LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE AU 13 E CH JACQUES ATTEVNILLE AU GRAND-SACONNEX**

**Pour adresse : Monsieur et Madame Alberti – Ch Jacques-Attenville 11 – 1218 Le  
Grand-Saconnex  
Tel : 022.301.07.73**

Les signataires de la présente pétition demandent à être entendus par les autorités communales mais s'opposent à titre individuels à la délivrance d'une autorisation de construire pour ledit projet. Les raisons principales évoquées :

- Non respect du plan directeur communal en force qui prévoit que cette partie de la zone villa doit préserver les qualités de ce site.
- Conséquences sur la sécurité des accès tant pour les véhicules que pour les piétons fréquentant le quartier.
- Nombre de logements inadaptés à la taille et à la situation de la parcelle.
- Conséquences sur le réseau des services qui nécessiterait à terme des adaptations coûteuses.
- Bétonnage quasi intégral d'une parcelle villa dont la végétation est protégée par le plan directeur en force de la commune du Grand-Saconnex.
- Non respect des principes d'aménagement du territoire édictés par le Fédéral et la République et canton de Genève.